

D é l i b é r a t i o n s

Conseil d'administration
du 14 décembre 2021



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION n° 2021 - 775

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2021 (cf. procès-verbal joint)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre 2021

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2021 - 776

BUDGET RECTIFICATIF N°3/2021

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1249 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

ARTICLE 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 609 ETPT dont 603 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 6 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 58 701 712 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 20 219 147 € en personnel
 - 24 293 356 € en fonctionnement
 - 14 189 209 € en investissement
- 74 928 953 € de crédits de paiement dont :
 - 20 219 147 € en personnel
 - 28 924 556 € en fonctionnement
 - 25 785 250 € en investissement
- 60 061 991 € de prévisions de recettes
- 14 866 962 € de solde budgétaire (déficit)

ARTICLE 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -631 480 € de variation de trésorerie
- 96 765 € de résultat patrimonial
- 3 896 765 € de capacité d'autofinancement
- 35 438 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nombre de votants présents et représentés :

POUR : 23
CONTRE :
ABSTENTIONS :
REFUS DE VOTE :

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre 2021

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH



DÉLIBÉRATION n° 2021 - 777

BUDGET INITIAL 2022

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1249 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

ARTICLE 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 609 ETPT dont 603 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 6 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 69 774 163 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 24 551 626 € en personnel
 - 22 332 272 € en fonctionnement
 - 22 890 265 € en investissement
- 73 317 928 € de crédits de paiement dont :
 - 24 551 626 € en personnel
 - 26 557 193 € en fonctionnement
 - 22 209 109 € en investissement
- 59 796 690 € de prévisions de recettes
- 13 521 238 € de solde budgétaire (déficit)

ARTICLE 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -17 092 850 € de variation de trésorerie
- 2 562 008 € de résultat patrimonial
- 5 062 008 € de capacité d'autofinancement
- - 15 050 238 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nombre de votants présents et représentés :

POUR : 23
CONTRE :
ABSTENTIONS :
REFUS DE VOTE :

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre 2021

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2021 - 778

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation de l'actualisation des tarifs hébergement selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION n° 2021 - 779

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation de la suppression de la cotisation socio-culturelle

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2021 - 780

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation du tarif de kit linge à destination des étudiants selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH



TARIF D'UN KIT LINGE EN HEBERGEMENT

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des résidents, le Crous souhaite permettre aux étudiants, en programme d'échange dans un premier temps, de disposer d'un kit de linge à son arrivée.

Le kit composé de produits disponible au marché est commandé par l'établissement et facturé ensuite aux étudiants pour **un montant de 57 €**.

La mise en place et la proposition du kit aux étudiants prendra effet au 1^{er} janvier 2022 pour des arrivées prévues à compter de janvier 2022.

Le kit est composé des produits suivants :

G PLUS	Prix HT	Prix TTC
OREILLER DURABLE	3,43	4,12
TAIE OREILLER POLYCOTON 65X65 CM	1,82	2,18
DRAP DE BAIN COTON 70X140 CM	4,22	5,06
TAPIS DE BAIN GRIS OU BLANC	3,19	3,83
DRAP HOUSSE POLYCOTON 90/200	5,7	6,84
DRAP PLAT POLYCOTON 180X310 CM	6,15	7,38
HOUSSE DE COUETTE POLYCOTON POUR COUETTE 155X240 CM	12,2	14,64
COUETTE DURABLE 140X200 CM	10,6	12,72
COÛT TOTAL DU KIT	47,31	56,77

Il est demandé aux administrateurs d'approuver le tarif de ce kit.

DÉLIBÉRATION n° 2021 - 781

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des propositions de financement des projets relevant de la CVEC, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH



CVEC : EXAMEN DES PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS

La commission CVEC qui s'est réunie le 24 novembre 2021 a étudié les dossiers de demande de financement d'associations étudiantes et d'établissements non affectataires de la CVEC. Elle a également examiné les dossiers d'établissements sollicitant un financement de la CVEC Crous dans le cadre de l'appel à projets de la CTOE.

1 - Propositions de financements d'associations étudiantes ou d'établissements

1 – Amélioration Santé et Vie Etudiante du Campus Créatif de Montpellier

Porteur du projet : ETPA-ECOLES CREATIVES (ESMA, Cinécréatis, ETPA, IPESAA)

Objet : ETPA-ECOLES CREATIVES souhaite mettre en place un programme de 12 conférences "bien être" réparties sur l'année 2021/2022, pour les étudiants de ses 4 écoles. Elles seront animées par le psychologue qui suit les étudiants depuis un an. Les thématiques abordées seront en lien avec les préoccupations évoquées par les étudiants au cours des consultations. Il s'agit d'une démarche préventive en complément des consultations psychologiques mises en place sur le campus

Budget total : 16 845 €

Demande : 7245 €

Proposition de la commission CVEC : 7245 €

2 – Lutte contre la précarité menstruelle

Porteur du projet : CAMPUS HEP MONTPELLIER (IDRAC, EPSI, WIS, IFAG, Sup' de com)

Objet : HEP a pour projet d'installer au sein des écoles qu'il regroupe 4 distributeurs de protections périodique (tampons, serviettes) dans tous les sanitaires femmes, afin de répondre à la précarité menstruelle des étudiantes pour un an à partir de janvier

Budget total : 4850 €

Demande : 4850 €

Proposition de la commission CVEC : 4850 €

3 – Fonctionnement AGEM

Porteur du projet : AGEM, association étudiante

Objet : L'AGEM demande une subvention de fonctionnement annuel pour les projets suivant : les frais administratifs de l'association (impressions, déplacements), la communication des projets, la convention étudiante des projets durables et responsables, le journal l'écho des étudiants, le guide de l'étudiant, la médiation culturelle, les projets de prévention et citoyenneté (Movember, formations PSSM, formations PSC1, trousse de secours, protections de verres, inclusion, débat des présidentielles), La Montpellier students cup, le congrès de l'AGEM (congrès et passation, gala des associatifs).

Budget total : 53 420 €

Demande : 20 561 €

Proposition de la commission CVEC : 12 000 €

Précision : pas de financement Crous pour la soirée de Gala conformément aux critères d'éligibilités approuvés par le CA du 29 juin 2021

4 – Festival l' Artichaut - édition 2022

Porteur du projet : L'artichaut, association étudiante Institut Agro

Objet : Festival musical à identité développement durable & éco-citoyenneté au domaine de Grammont le 11/06/22. Concerts d'artistes en développement, un village associatif composé d'associations environnementales, sensibilisation grand public - Festival eco responsable (eco cup, produit locaux, tri des déchets...)

Budget total : 49 900 €

Demande : 5000 €

Proposition de la commission CVEC : 5000 €

5 – Film du Môme pharmacie 2021 « Touche pas à Môme »

Porteur du projet : Association du Môme de la faculté de pharmacie de Montpellier

Objet : Production du film « Touche pas à Môme » d'une durée d'1h00 fait par les étudiants en pharmacie avec comme objectif "de retracer les moments qu'ils ont vécus ensemble et de clôturer la fin de leurs études" (les éditions précédentes le contenu du film était de sketches, parodies, fausse pub, clip. Estimation à 100 participants. Film qui sera diffusé à l'UFR de pharmacie lors du spectacle du Môme en fin d'année universitaire. - 100 % du coût global du projet présenté couvre la prestation de l'entreprise audiovisuelle ArtCam

Budget total : 20196 €

Demande : 3000 €

Proposition de la commission CVEC : Refusé

Observations : Projet de filière

6 – Fonctionnement associatif La case

Porteur du projet : Ass. La Case, association étudiante domiciliée à l'UPVM3

Objet : Les objectifs sont : - Permettre l'accès à la culture et à l'éducation pour tous - Proposer une animation de campus - Accompagner les projets étudiants - Promouvoir les cultures de l'Afrique, des Caraïbes et de l'Océan Indien - Accueillir les étudiants et les primo-arrivants - Promouvoir les cultures de la musique électronique au sein du milieu universitaire. Les projets : des concerts, projections, conférences, projet Universitek (modules de formation Musiques Assistées par Ordinateur - musiques électroniques ; www.universitek.com) L'association compte : 1 emploi permanent à mi-temps, 2 volontaires en SC et 10 membres actifs

Budget total : 65 655 €

Demande : 12 459 €

Proposition de la commission CVEC : 10 000 €

7 – Festival la Meuh Folle - édition 2022

Porteur du projet : Ass Cercle des élèves de l'Ecole des Mines d'Alès

Objet : Festival de musiques actuelles les 8 et 9 avril 2022 au parc des expositions d'Alès - 8000 personnes attendues - 250 étudiants impliqués

Budget total : 240 000 €

Demande : 2400 €

Proposition de la commission CVEC : 2400 €

8 – Aide au fonctionnement de Radio Campus Montpellier

Porteur du projet : (ADOREM) Association pour le Développement d'un Outil Radiophonique Étudiant à Montpellier

Objet : Radio Campus Montpellier Média étudiant indépendant encadré par une équipe de salariés (3 CDI) une centaine de bénévoles, 40 heures d'émissions produites par semaine. De l'actualité politique à l'agenda culturel en passant par la vulgarisation scientifique. Des partenariats avec les acteurs de l'enseignement sup (FDE, Collège doctoral, L3 arts du spectacle...)

Budget total : 133 328 €

Demande : 10 000 €

Proposition de la commission CVEC : 10 000 €

2 - Propositions de financements dans le cadre de l'appel à projets de la CTOE

L'appel à projets de la Coordination Territoriale Occitanie Est, en partenariat avec le Crous et avec le soutien de la Région Occitanie, visait à développer la « Vie étudiante dans les villes universitaires d'équilibre d'Occitanie Est ». Parmi les 15 projets déposés, 6 ont sollicité un financement CVEC auprès du Crous.

A noter que la commission CVEC du 3 juin 2021 a accordé un soutien de 2000€ au projet de concours et d'exposition photographiques « Prises de VUE » porté par l'UPVD et qui s'inscrivait déjà dans le cadre de l'appel à projets de la CTOE.

1 – Cabine de télé médecine à destination de l'ensemble des étudiants post-bac de Nîmes et Béziers

Porteur du projet : UNîmes

Objet : Phase 1 du projet de création d'une Maison de Santé Etudiante pour et par les étudiants : Mise en place d'une cabine de télé médecine à Nîmes puis à Béziers

Budget total : 10 560 € (1 cabine)

Demande CVEC CROUS / Région : 7040 €

Proposition de la commission CVEC : 3520 €

2 – Campus universitaire sportif biterrois : phase 1

Porteur du projet : Corporation Biterroise (association étudiante)

Objet : Projet pour le déploiement en quelques années (2022-2026) d'un campus universitaire sportif en centre-ville de Béziers s'appuyant sur des infrastructures universitaires.

Dans la période 2022-2026, à travers les appels à projets de la CTOE, des universités, des collectivités, est envisagé le déploiement d'une dizaine d'infrastructures sportives « urbaines » sur les campus de l'IUT et du Centre Du Guesclin.

Cette première phase concerne l'installation d'un terrain de beach volley et d'un boulodrome sur le campus de l'IUT, le campus de l'Espace Du Guesclin ne le permettait pas du fait des travaux envisagés dans le cadre de l'agrandissement du site.

Budget total : 30 000 €

Demande CVEC CROUS / Région : 15 000 €

Proposition de la commission CVEC : 7500€

3 – Béziers Live 2022

Porteur du projet : IUT de Béziers

Objet : Le projet Béziers Live 2022 concerne le développement culturel du campus biterrois (UM ; IUT et IFSI ; UPVM3 et autres).

Organisation de 5 concerts en 2022 :

1) deux concerts organisés en plein air, sur la place du 14 juillet, sur le parvis de la Médiathèque en juin et septembre. Le concert de septembre ayant double vocation : culturelle et accueil des nouveaux étudiants de Béziers.

2) 3 concerts en mars, octobre et décembre organisés dans un auditorium ou un théâtre.

Budget total : 26 000 €

Demande CVEC CROUS / Région : 9400 €

Proposition de la commission CVEC : 3000 € (montant équivalent à ceux sollicités auprès de l'UM et de l'UPVM3)

4 – Remise en Forme

Porteur du projet : IUT de Nîmes

Objet : Le projet "Remise en forme" vise l'aménagement d'un espace sportif.

Il s'inscrit dans la continuité d'un projet de l'UM - projet Chill'lab - né d'un projet tutoré et lauréat de l'AAP UM "Amélioration des lieux de vie étudiante" (ALIVE).

Chill'lab vise la création d'un espace de convivialité à l'entrée de l'IUT de Nîmes : espace de restauration, repos et loisirs en extérieur pour les étudiants. Le projet avait identifié les besoins des étudiants : 1/ espaces extérieurs de restauration, de travail et de repos, 2/ agrès pour se maintenir en forme et décompresser.

Le projet "Remise en forme" cible donc la 2ème partie : des agrès pour un espace remise en forme.

Budget total : 100 000 €

Demande CVEC CROUS : 11 500 €

Proposition de la commission CVEC : 11 500 €

5 – Création d'un terrain multi-sports et d'un espace de convivialité

Porteur du projet : BDE Chimie Sète / IUT Montpellier-Sète

Objet : Projet porté par les étudiants du département d'IUT Chimie-Sète. Il propose de créer un équipement sportif multimodal (terrain multisport : mini foot, handball, basket, volley) sur le site du Département Chimie implanté à Sète. A côté de ce terrain, il sera construit un petit espace abrité de type « pool-house » pour que les étudiants disposent d'un espace de stockage du matériel sportif et du matériel acquis par l'association (table de ping-pong, enceinte, etc...)

Budget total : 100 000 €

Demande CVEC CROUS : 20 000€

Proposition de la commission CVEC : 20 000€

Les administrateurs sont appelés à se prononcer sur ces propositions de subventions.

DÉLIBÉRATION n° 2021 - 782

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des demandes de subventions pour les activités culturelles du Crous au titre de l'exercice 2022 :

Ville de Montpellier

- YOOT : subvention fonctionnement de 20 000 €

État / Ministère de la culture - DRAC Occitanie

- Ateliers de pratiques artistiques : subvention fonctionnement de 18 000 €

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION n° 2021 - 783

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Adoption du versement d'une prime exceptionnelle aux personnels en CDI

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2021 - 784

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation de l'actualisation de la cartographie des risques et du plan d'action pour 2022 relatifs au contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC), selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BQUABDALLAH



DÉLIBÉRATION n° 2021 - 785

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des admissions en non-valeur selon le tableau joint

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION n° 2021 - 786

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation de la sortie de biens de l'actif du bilan selon le tableau joint

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2021 - 787

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation de la convention d'autorisation d'occupation temporaire pour l'installation de point de vente de produits biologiques avec la société Tomate et Potiron

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION n° 2021 - 788

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation de l'autorisation annuelle donnée au directeur général du Crous d'ester en justice

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2021 - 789

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Adoption des concessions de logement, selon le tableau joint

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 décembre

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

